

RAPPORT D’ORIENTATIONS BUDGETAIRES

LIMOGES METROPOLE

2021

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE FEVRIER 2021

Rarement une préparation budgétaire se sera déroulée dans un tel contexte d’incertitude. Le déroulement de la crise sanitaire et son issue sont bien sûr difficiles à prévoir, les conséquences seront très lourdes pour le tissu économique et social mais il est encore impossible d’en cerner entièrement les contours.

Les établissements publics de coopération intercommunale seront particulièrement exposés à la crise : leurs ressources fiscales sont plus sensibles à la conjoncture que celles des autres niveaux de collectivités, et elles devraient diminuer cette année en raison du contexte économique.

L’influence de la conjoncture économique va se renforcer avec la disparition, cette année, de la taxe d’habitation qui est un impôt particulièrement résilient, et son remplacement par une fraction de la TVA nationale.

Dans cette situation difficile, et malgré les incertitudes, les collectivités locales ont plus que jamais un rôle important à jouer pour soutenir leur territoire. Limoges Métropole a utilisé les leviers dont elle disposait en 2020 par le biais de sa participation au fonds d’aide d’urgence aux entreprises, des aides au loyer ou par des exonérations fiscales quand la loi le permettait. Son rôle est désormais de soutenir l’activité par son programme d’investissement mais aussi de réaliser des investissements structurants pour l’avenir. A cet égard, le projet de territoire qui est en cours d’élaboration sera un élément décisif.

A plus court terme, pour cet exercice 2021, Limoges Métropole va poursuivre une politique d’investissement soutenue, puisque l’enveloppe prévue sur les différents budgets approchera 80 M€. Comme tous les ans, la voirie représentera l’effort principal, mais l’accent sera mis sur deux priorités essentielles, le développement économique (notamment le programme « territoire d’industrie ») et l’environnement avec le début des travaux d’un chantier essentiel pour l’avenir : la modernisation de la station d’épuration.

Dans un contexte de crise, il ne sera pas proposé de hausse des taux d’imposition. Un ajustement de la TEOM sera cependant nécessaire pour financer la gestion des déchets, qui devra assumer à la fois une hausse des dépenses et une diminution des recettes.

Préserver la solidité financière de la communauté urbaine malgré des ressources réduites par la crise sera néanmoins essentiel pour financer dans la durée un projet de territoire. En l’absence de recours à la fiscalité, Limoges Métropole dispose de deux leviers : le plan de relance et la maîtrise des charges de fonctionnement.

I- LE CONTEXTE

Les comptes administratifs 2020 seront lourdement marqués par la crise : les collectivités ont acheté des masques ou des protections individuelles, elles ont pris des mesures pour soutenir les entreprises, et elles ont vu dans le même temps certaines recettes diminuer.

Les collectivités locales vont également devoir appréhender la crise dans la durée; c’est notamment le cas des EPCI : la sensibilité de leurs ressources à la conjoncture sera renforcée par la disparition de la taxe d’habitation et son remplacement par une fraction de la TVA nationale, impôt susceptible de varier à la hausse comme à la baisse en fonction de la conjoncture et sur lequel les collectivités n’auront plus le pouvoir de taux.

A- DE LA CRISE SANITAIRE A LA CRISE FINANCIERE

1- Les conséquences financières de la crise sont lourdes et elles seront durables.

La crise du coronavirus entraîne des conséquences d’une ampleur exceptionnelle sur le plan économique et social : la banque mondiale évalue la récession à 4,3% en 2020 au niveau mondial, un niveau inédit en temps de paix, et les effets de la crise se feront durablement sentir.

Au plan local, les collectivités sont pénalisées sur les dépenses mais aussi sur les recettes. Les mesures sanitaires ont bien sûr un coût : achats de masques, de gel, mesures de protection des salariés, réorganisation du travail, mais aussi soutien aux entreprises. Les conséquences sont encore plus lourdes sur les recettes : le chute du produit de la tarification des services publics locaux se fait sentir dès 2020, mais les conséquences sur la fiscalité seront également fortes dans les années à venir.

A ce titre, toutes les collectivités ne sont pas égales, les EPCI étant les plus exposés en raison de la sensibilité de leurs ressources à la conjoncture économique : contribution à la valeur ajoutée des entreprises, versement mobilité, taxe sur les surfaces commerciales ou contribution foncière des entreprises vont subir les conséquences de la crise dans les années qui viennent.

A titre d’illustration, le cabinet Michel Klopfer estimait en Décembre que les ressources de Limoges Métropole pourraient durant tout le mandat en cours, être amputées chaque année de 5 à 9M€ par rapport à un scénario « sans crise sanitaire ».

A moyen terme, on ne peut pas exclure que la violence du choc sur les finances publiques nationales n’ait des conséquences sur les dotations.

2- Les mesures de soutien de l’Etat auront un effet très limité sur les finances locales

Si l’Etat a consenti des aides considérables aux entreprises, dont le dispositif d’activité partielle (i-e le financement du chômage partiel) est la plus emblématique, le soutien financier aux collectivités locales est pour l’instant marginal.

Une des premières mesures annoncées fut la subvention pour l'achat de masques, mais seuls les achats réalisés après le 13 Avril sont pris en compte – les collectivités qui avaient anticipé et acheté des masques dès le mois de Mars sont donc pénalisées ; c'est le cas de Limoges Métropole.

La LFR3 pour 2019 a prévu une compensation pour perte de recettes fiscales, qui sont garanties à leur niveau moyen des 3 dernières années. Cette aide ne concerne pas les recettes tarifaires, et le caractère globalisé du calcul en exclut la plupart des collectivités. En effet, sur l'exercice 2020, seuls la taxe de séjour et le versement mobilité seront affectés – et leur baisse sera masquée par la situation normale de la TH, de la CFE et de la TF qui sont calculées en fonction des valeurs locatives au 1er Janvier de l'année. Au final, cette compensation jouera seulement pour les collectivités massivement financées par la taxe de séjour et pour les syndicats mixtes de transports en commun qui ont le VM pour seule ressource.

Une avance remboursable a été décidée pour les pertes de recettes tarifaires dans les transports publics. Comme son nom l'indique, elle devra être remboursée.

Les effets du dispositif du plan de relance sont aujourd'hui encore difficiles à appréhender :

- Contraintes de délais très fortes, crainte d'un « jeu de bonneteau » qui recycle des sommes déjà prévues réservées à des projets déjà bouclés et prêts à partir

- Fonctionnement sur la base d'appels à projet dont il est difficile de deviner l'issue. Ces appels à projets seront publiés « au fil de l'eau » ce qui rend l'anticipation difficile, des critères stricts devront être remplis et les délais seront très courts.

B- UNE ANNEE DECISIVE DANS LA PERTE DU « POUVOIR DE TAUX » DES EPCI

Historiquement, les collectivités locales étaient assises sur des impôts assurant à la fois l'autonomie fiscale et le lien avec le territoire. L'histoire récente marque une évolution continue vers la disparition du pouvoir de taux et la disparition du lien territorial :

- 1998 : suppression de la part salaire de la taxe professionnelle, remplacée par une « dotation de compensation » qui diminue chaque année d'environ 2,2%.

- 2010 : suppression de la part « équipement » de la taxe professionnelle, remplacée par la CVAE, à la territorialisation peu lisible et dont les collectivités locales ne maîtrisent pas le taux.

- 2021 : suppression de la taxe d'habitation et réduction des impôts de production (remplacée par une fraction de TVA), et division par deux de la valeur locative des locaux industriels (compensation par une dotation).

1- Suppression de la taxe d’habitation sur les résidences principales

En 2021 et 2022, 20% des contribuables français continueront à payer la taxe d’habitation sur leur résidence principale, mais ce montant ne sera plus reversé aux collectivités locales.

En remplacement, les communes se verront affecter le foncier bâti des départements, tandis que les EPCI percevront une fraction de la TVA collectée à l’échelle nationale :

- En 2021, la part de TVA affectée aux EPCI sera équivalente au montant de TH sur les résidences principales perçu par l’EPCI (en prenant en compte le taux de 2017) – il s’agit d’une « année blanche » en terme de dynamique fiscale.
- Les années suivantes, la TVA reversée sera indexée sur l’évolution de la TVA collectée par l’Etat. Les EPCI perdent donc le pouvoir de taux (les conséquences d’un changement des taux au niveau national n’ont pas été prévues). La dynamique pourrait être bonne les premières années, en raison d’un probable effet de rattrapage après une année 2021 encore marquée par la crise sanitaire, mais cette ressource sera également très sensible aux crises économiques ultérieures.

Il est à noter que communes et EPCI percevront toujours la taxe d’habitation sur les résidences secondaires.

2- Réduction de la CFE et de la TFB des locaux industriels

La réduction des impôts dits « de production » est une des mesures fortes du plan de relance, même si les débats étaient déjà engagés avant la crise sanitaire.

- La CVAE des régions est supprimée et remplacée par une fraction de TVA
- Les entreprises industrielles voient leur valeur locative divisée par deux, c’est-à-dire que leur CFE et leurs taxes foncières seront réduites dans les mêmes proportions. Pour les collectivités locales, la perte sera compensée par une dotation calculée sur la base de leur taux 2020 – c’est-à-dire que les collectivités perdent leur pouvoir de taux sur la moitié des bases foncières industrielles

► Au total, les EPCI perdent le pouvoir de taux sur la taxe d’habitation et sur la moitié de leurs bases industrielles de foncier bâti et de CFE.

► Pour Limoges Métropole, la part de la fiscalité générale avec pouvoir de taux (CFE, TFB et TFNB) est désormais largement inférieure aux impôts transformés en dotations (dotation de compensation de la part salaire, compensation de la baisse des bases industrielles) et aux impôts sans pouvoir de taux (TVA, CVAE, IFER, Tascom).

C- PANORAMA 2021 POSE PAR LE PLF DEJA REVU A LA BAISSSE

• Une récession historique

La crise sanitaire représente un choc économique considérable, le plus violent à l’échelle mondiale depuis la grande dépression. En France, le PLF publié en Septembre prévoyait un recul du PIB de 10% en 2020 suivi en 2021 d’une reprise forte mais insuffisante pour effacer la baisse.

Taux de croissance du PIB

En valeur	2018	2019	2020	2021	2022
Prévisions de la LPFP 2018-2022	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,8%
Prévisions du PLF pour 2020	1,8%	1,5%	-10%*	8%	

*estimation

Ces prévisions du gouvernement ont été revues à la baisse dès le mois de novembre pour s’établir à -11,3% en 2020. L’incertitude reste très forte pour les années suivantes. La mise en œuvre d’un « deuxième confinement » en Novembre 2020 a renforcé les prévisions les plus pessimistes du gouvernement et de la banque de France, qui n’envisagent un retour du PIB à son niveau 2019 que fin 2023.

Etant donné le niveau d’incertitude très élevé, toutes les prévisions sont à prendre avec beaucoup de précautions. Elles constituent un appel à la prudence, notamment pour les EPCI dont les ressources sont plus exposées que celles des communes aux aléas de la conjoncture économique.

• Le déficit public se creuse rapidement

La loi de programmation des finances publiques prévoyait un retour progressif à l’équilibre des finances publiques, avec un déficit nettement inférieur à la limite des 3% (hors situation exceptionnelle) du PIB fixée par le traité de Maastricht.

La crise va au contraire déboucher sur une spectaculaire détérioration du déficit public

en % du PIB	2018	2019	2020	2021
Administrations publiques centrales	- 3,1	- 3,6	- 7,6	- 5,6
Administrations publiques locales	0,1	0,1	- 0,1	0,0
Administrations de sécurité sociale	0,5	0,5	- 2,6	- 1,0
Solde public	- 2,5	- 3,1	- 10,2	- 6,7

Source : PLF pour 2021, rapport économique, social et financier

Pour mémoire, le solde public est constitué par la différence entre la totalité des recettes hors emprunt, et la totalité des dépenses hors remboursement d’emprunt. Un déficit correspond donc à un accroissement de la dette, un excédent à une réduction de la dette. Le creusement du déficit va donc se traduire par une forte progression de la dette publique, qui devrait approcher les 120 % du PIB en 2020 ou 2021, soit le double du plafond autorisé par le traité de Maastricht hors circonstances exceptionnelles.

Cette forte dégradation permet de mesurer l’ampleur des efforts qui devront être réalisés les

prochaines années en matière de finances publiques.

- **L’inflation est attendue à 0,6%**

Alors que la loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018-2022 visait une remontée progressive de l’inflation proche de l’objectif de 2%, l’indice des prix à la consommation a été révisé à 0,2% pour 2020. La prévision 2021 s’élève à 0,6%.

Indice des prix à la consommation (hors tabac)

	2018	2019	2020	2021	2022
Prévisions de la LPFP 2018-2022	1,00%	1,10%	1,40%	1,75%	1,75%
Prévisions du PLF pour 2021	1,60%	0,9%	0,2%*	0,6%	

*indice révisé

L’indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH) est retenu pour l’actualisation des valeurs locatives foncières (hors fiscalité professionnelle), sur la base de l’évolution de l’indice de novembre n-1 par rapport à novembre n-2. Cette évolution s’élève à 0,2%.

- **Les taux d’intérêt demeurent historiquement bas**

Il s’agit d’une des rares bonnes nouvelles financières pour les collectivités territoriales : les taux d’intérêts sont toujours très bas, même si le projet de loi de finances table sur une légère remontée au cours de l’année 2021.

Hypothèses de taux d’intérêt en fin d’année

OAT 10 ans	2018	2019	2020	2021	2022
Prévisions de la LPFP 2018-2022	1,85%	2,60%	3,25%	3,75%	4,00%
Prévisions du PLF pour 2020	0,80%	0,10%	0,20%	0,70%	

D- AUTRES MESURES AYANT DES INCIDENCES SUR LES EPCI

- **Le plan de relance**

L’Etat a annoncé un plan de relance de 100 Mds€. Le montant se prête à quelques débats, puisque certains élus considèrent qu’une part importante de cette somme correspond à un recyclage d’aides déjà prévues.

Le fonctionnement de ce plan de relance est complexe, puisqu’il reposera sur de multiples appels à projet qui seront publiés au fil de l’année et demanderont à la fois une grande réactivité et la maîtrise des dispositifs complexes de la contractualisation.

Un premier passage en revue des opportunités de subvention (dans le cadre du plan de relance mais aussi en dehors) a été mené, il permet d’envisager plus de 9M€ de subventions à percevoir pour Limoges Métropole. Eu égard à toutes les inconnues qui entourent les appels

à projet à venir, cette estimation est naturellement prudente, elle correspond aux sommes qui ont une probabilité d'être perçues cette année.

Europe	1 441 302,41 €
Etat	1 985 889,16 €
Région Nouvelle Aquitaine	1 818 301,59 €
Département Haute-Vienne	719 514,40 €
ADEME	- €
CITEO	564 000,00 €
Agence de l'Eau Loire Bretagne	2 482 880,57 €
Autres (ALVEOLES, Roul'elec...)	21 100,00 €

TOTAL : 9 032 988,13 €

• **Stabilité de l'enveloppe nationale de la dotation globale de fonctionnement (DGF)**

Au sein de cette enveloppe stable, des redistributions sont toutefois à prévoir : la dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation de solidarité urbaine (DSU) vont augmenter de 90 M€ chacune. En contrepartie, d'autres composantes de la DGF vont connaître une baisse – c'est notamment le cas de la dotation de compensation (DC) des EPCI qui diminue chaque année d'un montant de l'ordre de 400k€ pour Limoges Métropole.

• **Baisse de fiscalité de 10 Mds€ pour les entreprises**

- Suppression de la part régionale de CVAE, remplacée par de la TVA
- Réduction de moitié des valeurs locatives des entreprises industrielles, ce qui entraînera une diminution de la CFE et du foncier bâti. Compensation par une dotation dont la première conséquence est une perte du pouvoir de taux

• **Simplification de la taxation de l'électricité**

En pratique, les collectivités perdent le pouvoir de fixer le niveau de la TCCFE qui est déterminé au niveau national.

II- LES ORIENTATIONS POUR LE BUDGET PRINCIPAL

L’exercice 2021 est une année charnière pour Limoges Métropole : il conviendra de maintenir le niveau d’investissement pour soutenir le territoire malgré l’impact de la crise, sans augmenter les taux de fiscalité générale pour ne pas pénaliser les acteurs économiques.

Ces objectifs supposeront d’accepter un risque de dégradation temporaire des équilibres du budget – un risque qui devra être suffisamment maîtrisé et limité pour ne pas altérer la capacité de la communauté urbaine à financer un projet de territoire ambitieux à partir de 2022.

A- OBJECTIF 2021: financer un programme d’investissement soutenu en limitant la dégradation des équilibres financiers

Dans cette période de grande incertitude, Limoges Métropole doit jouer un rôle moteur, grâce à sa capacité à financer des équipements structurants. Le programme d’investissement qui sera voté sera un soutien essentiel pour le tissu économique local, mais il doit aussi renforcer l’attractivité du territoire.

Il faudra financer des dépenses importantes pour le développement économique telles que le développement des zones d’activités ou la poursuite du programme *Territoire d’industrie* avec notamment la construction d’un centre de traitement de surface. L’environnement, la voirie, l’habitat nécessiteront aussi des crédits d’investissement importants.

Cette action doit se concevoir dans la durée, elle ne se résume bien sûr pas au cadre étroit d’une année budgétaire. Un projet de développement du territoire est en cours d’élaboration, il faut le temps de la concertation. Mais dès cette année, il faut penser à préserver les équilibres financiers qui permettront de financer un projet ambitieux.

Avec la suppression de la taxe d’habitation, il ne reste que deux leviers fiscaux majeurs : la contribution foncière des entreprises (CFE) et la taxe sur le foncier bâti (TFB). Il sera proposé de ne pas augmenter ces impôts afin de ne pas pénaliser des acteurs économiques qui font déjà face à des difficultés importantes.

Deux moyens d’actions permettront de préserver l’équilibre économique malgré la baisse des rentrées fiscales : le plan de relance et la préservation de la capacité d’autofinancement.

- Le plan de relance proposé par le gouvernement va offrir un certain nombre d’opportunités de financement des investissements. Il faut néanmoins rester lucide sur les limites de ce plan : il s’agit dans une certaine partie d’un « recyclage » de financements déjà existant, et les modalités d’attribution des fonds sont difficiles à anticiper – il s’agira essentiellement d’appels à projets dont Limoges Métropole ne maîtrise pas le calendrier, auxquels il faudra répondre au fil de l’année.

- Dans un contexte de baisse des recettes fiscales, la préservation de la capacité d’autofinancement passe obligatoirement par la maîtrise des charges de fonctionnement.

Il est cependant impossible de faire abstraction du contexte de crise sanitaire qui pèse de façon incompressible sur les charges : achat de masques, renforcement du nettoyage, soutien aux entreprises.

Une des compétences de Limoges Métropole est particulièrement impactée par le contexte, il s’agit de la gestion des déchets ménagers, qui connaîtra à la fois une baisse de recettes de l’ordre de 500k€ et une hausse des charges attendue à 900k€. En cause l’augmentation de la TGAP, les coûts du SYDED, l’amélioration de la qualité du tri, la forte baisse du cours des matériaux recyclables et la crise sanitaire. Cette nette dégradation a vocation à être financée par un ajustement du taux de Taxe d’enlèvement des ordures ménagères, qui devrait être augmenté de l’ordre de 0,6 points pour rééquilibrer la situation.

Le tableau ci-dessous présente par chapitre les montants envisagés pour le budget 2021. Les projections pour 2020 permettent de prévoir une dégradation de la capacité d’autofinancement comprise entre 1 et 2M€. Entre dépenses nouvelles et pertes de recettes, la crise sanitaire aura coûté environ 3M€ au budget principal en 2020, mais elle a aussi entraîné une diminution du taux de consommation des crédits de fonctionnement, en raison des dépenses qui ont été retardées ou reportées.

	BP2020	<i>Estimation CA 2020</i>	Orientations BP 2021	%BP/BP	
Charges de fonctionnement					
011	Charges à caractère général	39 933 879	35 400 900	41 300 000	
012	Charges de personnel	26 678 200	26 131 380	28 286 000	
014	Atténuation de produits	27 167 790	27 489 260	27 267 000	
65	Autres charges de gestion courante	18 172 650	18 304 130	18 635 000	
66	Charges financières	1 924 300	1 873 820	1 664 800	
67	Charges exceptionnelles	794 436	1 250 980	159 500	
	Total section de fonctionnement	114 671 255	110 450 470	117 312 300	
	Travaux en régie à déduire	1 800 000	1 400 000	1 800 000	
A	Total charges de fonctionnement	112 871 255	109 050 470	115 512 300	2,3%
Produits de fonctionnement					
013	Atténuations de charges	643 800	558 460	850 000	
70	Produits des services, du domaine	8 888 110	8 184 450	9 850 000	
73	Impôts et taxes	89 530 600	91 065 770	90 950 000	
74	Dotations, subventions	29 658 859	29 234 610	29 400 000	
75	Autres produits de gestion courante	2 042 629	1 746 630	2 220 000	
76	Produits financiers	2	1	1	
77	Produits exceptionnels (hors cession)	1 657 100	198 875	1 450 000	
B	Total produits de fonctionnement	132 421 100	130 988 796	134 720 001	1,7%
C	Epargne brute (=B-A)	19 549 845	21 938 326	19 207 701	
D	Capital remboursé	14 266 700	14 059 270	14 471 600	
	Epargne nette (=C-D)	5 283 145	7 879 056	4 736 101	
	Dépenses d'investissement* (1)	50 576 881	36 465 509	54 000 000	
	FCTVA	5 000 000	4 926 900	7 500 000	
	Subventions	2 631 018	5 140 000	5 400 000	
	Participations, cessions	999 082	3 626 430	1 260 000	
	Epargne nette	5 283 145	7 879 056	4 736 101	
	Recettes propres d'investissement (2)	13 913 245	21 572 386	18 896 101	
	Besoin de financement (1-2)	36 663 636	14 893 123	35 103 899	
	Emprunt réalisé		15 000 000		
	DETTE AU 31/12	155 965 092	134 508 886	155 141 185	

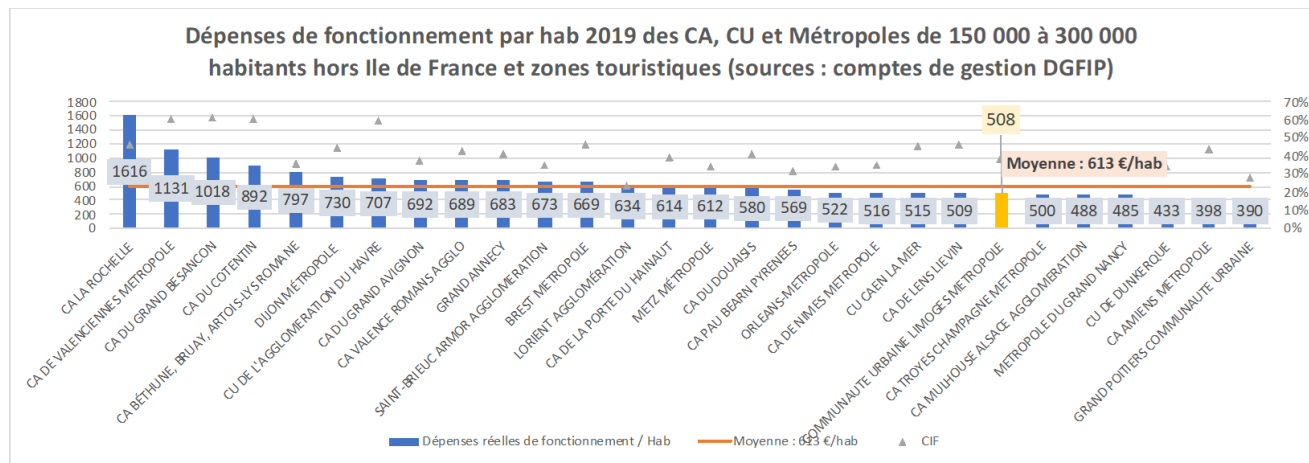
* y compris travaux en régie et hors taxe aménagement

N.B. Les données 2020 ont été estimées avant la fin de la journée complémentaire (fin janvier). Elles sont donc mentionnées à titre indicatif.

Les soldes intermédiaires de gestions (épargne brute, épargne nette) calculés de façon prévisionnelle dans un budget primitif sont par définition inférieurs aux soldes définitifs, puisque les dépenses ne sont pas toujours réalisées à 100% alors que le principe de prudence impose d’inscrire les recettes avec précaution.

B- CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Il est important de noter que l’effort de maîtrise des charges de fonctionnement doit s’effectuer sur des dépenses de fonctionnement qui sont déjà inférieures de 20% aux collectivités comparables, ainsi que l’a montré l’audit réalisé par le cabinet Klopfer.



Source : cabinet Michel Klopfer – Audit de Limoges Métropole

Compte tenu des contraintes, un objectif d’évolution inférieur à 2% sera proposé.

1- Des augmentations de dépense incompressibles et des priorités

- Par rapport au budget 2020, la crise sanitaire impose des dépenses supplémentaires :
 - 400 k€ sont inscrits pour l’achats de fournitures indispensables (masques, gels, gants...).
 - 400 k€ sont envisagés pour soutenir les entreprises affectées par la crise (aides au loyer). Ces prévisions seront réactualisées en fonction de la situation.
- Une augmentation de 740 k€ (+2,6%) est envisagée pour l’évolution de la masse salariale. Cette évolution prend en compte les créations de postes réalisées en 2020 qui pèseront en année pleine en 2021. Sur les 11 créations administratives de postes réalisées au TEB, plusieurs viennent pérenniser des postes qui existaient déjà et n’occasionneront pas de surcoût budgétaire. En réalité, seuls 7,6 ETP constituent des dépenses supplémentaires :
 - 4 ETP pour le renforcement du nettoyage dans le cadre de la crise sanitaire
 - 2,6 ETP supplémentaires pour la direction du cabinet
 - 1 poste d’opérateur sportif pour le vélodrome

Les recettes qui financent une partie de la masse salariale du budget principal augmenteront de près de 450k€ par rapport à 2020 :

- Subvention ANRU pour le suivi du programme de rénovation urbaine (300k€)
- Mise à disposition de personnel à la ville de Limoges pour l’habitat (40k€)

- Reversement des budgets annexes pour l’assurance statutaire des agents (95k€).
- Régularisation des mises à disposition de personnel avec la Mairie de Limoges sur les exercices passés : des inscriptions de 700 k€ en recettes (mais aussi de 760 k€ en dépenses) sont prévues.

Compte tenu de ces recettes, l’augmentation de la masse salariale nette devrait être limitée à 1,2%.

- Plusieurs facteurs se cumulent pour grever le coût de gestion des déchets ménagers. La hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) pèsera pour 473 k€. En y ajoutant l’indexation des marchés de collecte et l’augmentation des coûts du recyclage, l’augmentation globale de la dépense s’élèvera à 900 k€.
- Les attributions de compensations versées aux communes seront stables, à 20,8 M€. La dotation de solidarité communautaire sera proposée au budget primitif à hauteur de 500 k€, soit le même montant qu’en 2020.

2- Des sources d’économie

- Le nouveau de la collectivité permettra une économie de fonctionnement évaluée à 450 k€.
- Les frais financiers continueront de baisser en profitant des taux particulièrement bas consentis par les banques à Limoges Métropole en 2020 : ils représenteront une économie de 250 k€.

C- LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT EN 2021

Au-delà des bouleversements entraînés par la disparition de la taxe d’habitation, l’exercice devrait être marqué par une baisse de la DGF et des ressources fiscales.

1- La DGF accusera une baisse de 400 k€

La DGF perçue par Limoges Métropole est composée de deux parts : la dotation d’intercommunalité et la dotation de compensation.

Trois données sont utilisées pour la répartition de la première composante : le coefficient d’intégration fiscale (CIF), le potentiel fiscal et la population DGF.

- ✓ **Le coefficient d’intégration fiscale (CIF)** : lors de son passage en CU, Limoges Métropole s’est vu attribuer le CIF moyen de sa catégorie en 2019. Puis a bénéficié d’un calcul particulier pour sa 2^{ème} année d’existence (non prise en compte des AC et application d’un coefficient de pondération) en 2020. En 2021, le CIF de la collectivité sera calculé selon la formule « classique ».

Ainsi, le CIF de Limoges Métropole qui s’élevait à **35,5101%** en 2018 est passé à **45,8902%** en 2019 puis à **38,7967%** en 2020. Le CIF est estimé à **40,9535% en 2021**.

Cette augmentation par rapport à 2018 provient principalement du transfert des compétences liées au passage en CU, et notamment le transfert du SDIS.

- ✓ La refonte de la fiscalité locale aura un impact sur les indicateurs de richesse, et notamment le **potentiel fiscal**. Ainsi, le potentiel fiscal de Limoges Métropole devrait augmenter automatiquement à compter de 2022. Pas de mouvement en 2021.

Evolution de la DGF depuis 2014 :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	prévisions 2021
Dotation de base	2 831 402 €	2 828 383 €	1 184 965 €	2 926 226 €	2 713 166 €	1 450 553 €	1 267 582 €	1 335 200 €
Dotation de péréquation	7 648 151 €	7 504 176 €	2 992 900 €	7 123 927 €	6 611 482 €	4 075 590 €	3 553 842 €	3 681 000 €
Dotation de garantie	- €	- €	5 628 764 €	- €	215 820 €	- €	689 720 €	492 600 €
Ponction RCP	- 886 999 €	- 3 248 105 €	- 5 550 674 €	- 6 678 949 €	- 6 677 727 €			
Dotation d'intercommunalité	9 592 554 €	7 084 454 €	4 255 955 €	3 371 204 €	2 862 741 €	5 526 143 €	5 511 144 €	5 508 800 €
Dotation de compensation	19 432 862 €	19 008 750 €	18 640 918 €	18 130 853 €	17 752 250 €	17 344 639 €	17 027 526 €	16 618 900 €
DGF	29 025 416 €	26 093 204 €	22 896 873 €	21 502 057 €	20 614 991 €	22 870 782 €	22 538 670 €	22 127 700 €
Variation n/n-1		-10,1%	-12,2%	-6,1%	-4,1%	10,9%	-1,5%	-1,8%
Variation cumulée		-10,1%	-21,1%	-25,9%	-29,0%	-21,2%	-22,3%	-23,8%



Les évolutions prévues en 2021 :

- ✓ L’enveloppe nationale de la DGF est à nouveau stabilisée en 2021 à 26,7Mds€ dont 18,2Mds€ pour le bloc communal.
- ✓ Limoges Métropole doit bénéficier du mécanisme de garantie de la DI : l’EPCI issue de d’une transformation en 2019 ne peut pas percevoir une DI par habitant inférieure à celle perçue l’année précédente (tant que le CIF est supérieur à 0,35%).
- ✓ Comme chaque année, la dotation de compensation devrait diminuer selon un coefficient de minoration fixé par le comité des finances locales. Cette diminution contribue à financer d’autres concours de l’Etat (notamment l’augmentation de la DSU et de la DSR), au sein d’une enveloppe globale fermée (variable d’ajustement). La baisse estimée à - 2% pour 2021 pourrait représenter près de 400 k€.

2- Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)

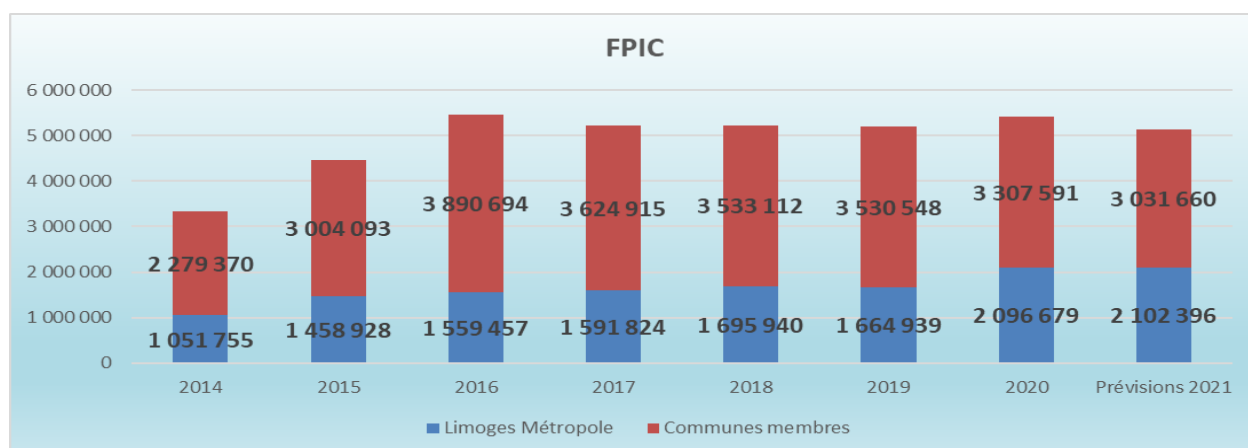
Le projet de loi de finances pour 2021 ne prévoit aucune mesure concernant le FPIC. Pour rappel, la loi de finances pour 2018 a fixé les ressources du FPIC à 1 milliard d’euros. Conformément à l’article L.2336-6 du CGCT, les EI qui cessent d’être éligibles en 2021 percevront une garantie non renouvelable de 50% du montant perçu en 2020.

En 2020, en parallèle à la création de la Dotation de solidarité communautaire (DSC), Limoges Métropole a fait le choix de répartir ce fonds selon la répartition de « droit commun » (calculée par l’Etat). Il sera proposé de renouveler ce choix en 2021. L’augmentation de la part de Limoges Métropole (400k€) a été reversée aux communes sous la forme d’une DSC, avec une majoration de 100k€ pour assurer une garantie de ressources à chacune des communes.

Le tableau ci-dessous simule pour 2021 une répartition identique à 2020 (droit commun) avec une légère diminution du reversement (-5% par rapport à 2020) :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Prévisions 2021
Ensemble intercommunal	3 331 125 €	4 463 021 €	5 450 151 €	5 216 739 €	5 229 052 €	5 195 487 €	5 404 270 €	5 134 057 €
Limoges Métropole	1 051 755 €	1 458 928 €	1 559 457 €	1 591 824 €	1 695 940 €	1 664 939 €	2 096 679 €	2 102 396 €
Communes membres	2 279 370 €	3 004 093 €	3 890 694 €	3 624 915 €	3 533 112 €	3 530 548 €	3 307 591 €	3 031 660 €

N.B : la part de Limoges Métropole avait été amputée d’une fraction « haut débit » en 2016, 2017 et 2019.



3- Des recettes fiscales pourraient accuser une baisse de 1,3 M€

Dans le contexte de crise sanitaire et économique, en sus des réformes fiscales qui impactent l’ensemble des collectivités locales (acte II de la suppression de la taxe d’habitation et baisse des « impôts de production »), la construction du budget 2021 se réalise avec des recettes fiscales incertaines.

Les taux des 4 taxes directes locales appliquées par Limoges Métropole en 2020 étaient les suivants :

	Taux Limoges Métropole	Taux moyen des grandes collectivités*
Taxe d’habitation	8,84%	/
CFE	26,40%	29,75%
Foncier bâti	1%	4,39%
Foncier non bâti	3,46%	6,40%

* FSL « fiscalité 2020 des grandes collectivités » -EPCI comportant une ville de plus de 100 000 habitants

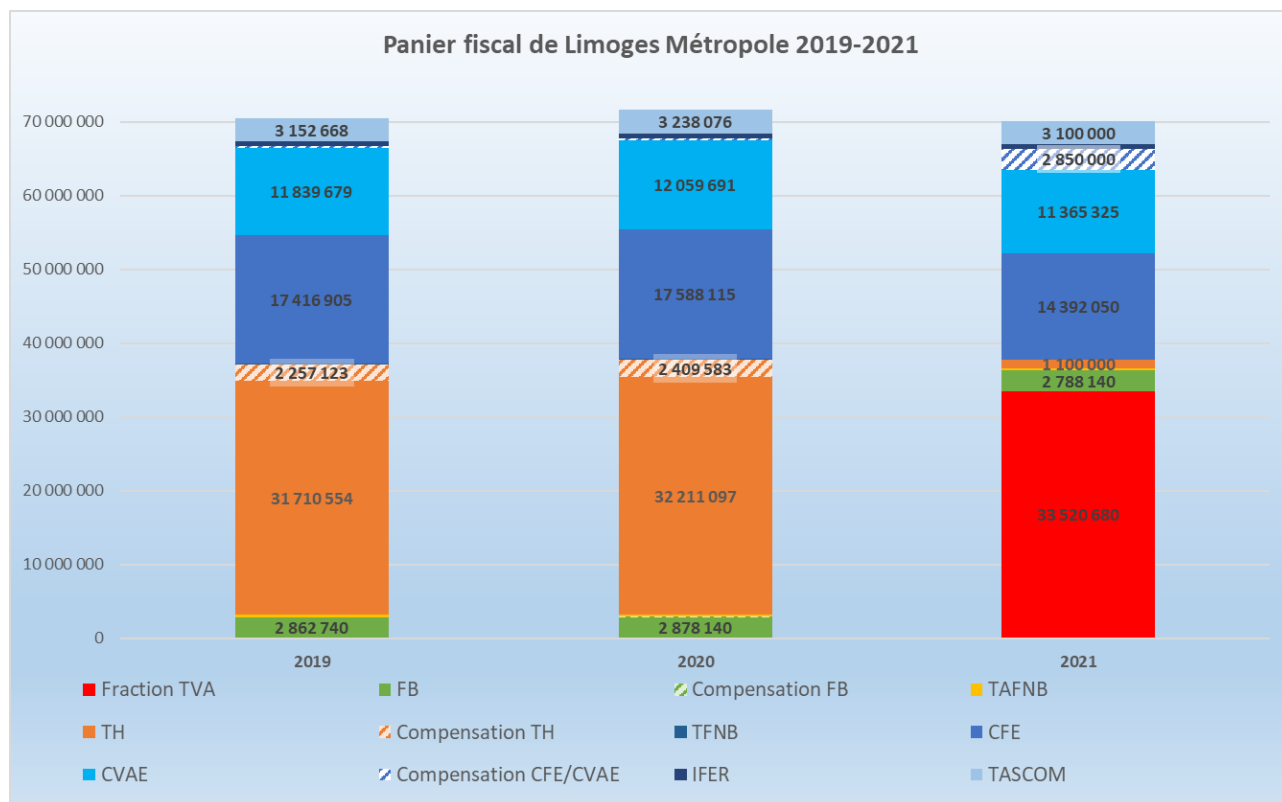
En 2020, les recettes fiscales de Limoges Métropole ont progressé de 2,19% en moyenne. En l’absence de changement de taux, cette évolution était liée aux bases et à leur réévaluation par la loi de finances.

Prévisions d’évolution de la fiscalité en 2021

- ✓ Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, les bases de TH ne seront pas revalorisées en 2021. Concernant les bases foncières, celles-ci doivent être revalorisées en fonction de l’indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) tel que défini depuis la LF2017. L’IPCH de novembre 2020 serait de 0,2%.
 - ✓ Pour les locaux professionnels révisés : le processus de mise à jour permanente des tarifs prévu lors de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels se poursuit. Ainsi, en 2021, les locaux professionnels révisés seront revalorisés selon l’évolution des loyers commerciaux constatés sur le département. Estimation d’évolution de +0,3%.
 - ✓ Selon le rapport Cazeneuve sur l’évaluation de l’impact de la crise du Covid-19 sur les finances locales, les pertes nettes des recettes, toutes collectivités confondues, devraient atteindre 5Mds d’euros. Limoges Métropole devrait principalement subir des pertes sur ses impôts économiques : CFE, la CVAE et Tascom.
 - ✓ La prévision de la CVAE 2021 est celle notifiée par la DDFIP : -5,76% par rapport à 2020 soit -700k€.
- **Acte II de la suppression de la taxe d’habitation**
 - ✓ Entre 2018 et 2020, la suppression de la TH sur les résidences principales s’est effectuée par voie de dégrèvement n’impliquant aucune perte financière pour les collectivités (acte I). Désormais, 80% des foyers ne paient plus de TH sur leur résidence principale. 2021 sera impacté par l’acte II de la suppression de la TH : pour les 20% des ménages restant, l’allègement sera de 30% en 2021, 65% en 2022, 100% en 2023. Ce reliquat de TH sur les résidences principales sera directement perçu par l’Etat en 2021 et 2022.
 - ✓ A compter de 2021, le produit de la TH des résidences principales et des allocations compensatrices sera remplacé par une compensation sous la forme d’une fraction de la TVA qui sera égale à la somme des termes suivants :

- le produit de la base d’imposition de la TH des résidences principales 2020 par le taux intercommunal de TH 2017 ;
 - le montant des compensations d’exonérations de la TH versé en 2020 ;
 - le montant annuel moyen du produit des rôles supplémentaires de la TH sur les résidences principales émis en 2018, 2019 et 2020.
- ✓ Limoges Métropole conserve le produit de la taxe d’habitation sur les résidences secondaires.
- **La baisse des impôts économiques (LF2021)**
- ✓ Pour stimuler la compétitivité des entreprises, la LF2021 prévoit une diminution de 10 Mds€ des impôts de production sur l’année 2021. Cela se traduit par l’articulation des quatre mesures suivantes :
- La CVAE sera réduite de moitié pour toutes les entreprises redevables de cet impôt → part régionale supprimée et remplacée par une fraction de TVA ;
 - La méthode comptable d’évaluation servant au calcul des impôts fonciers (CFE et TF) est réévaluée → diminution de moitié des taxes foncières des établissements industriels ;
 - Le taux de plafonnement de la contribution économique territoriale - CET (CFE+CVAE) est abaissé de 3% à 2% ;
 - Une mesure permettant de prolonger de 3 ans l’exonération de CFE en cas de création ou d’extension d’établissements est mise en place, sur délibération des collectivités territoriales.
- ✓ Pour Limoges Métropole, la diminution de moitié des bases d’imposition des établissements industriels représenterait une baisse de 90k€ sur le foncier bâti et 2 850k€ sur la CFE. Ces pertes seront compensées par l’Etat. Cette compensation sera évolutive : pertes de bases de l’année n x taux CFE 2020. La collectivité perd son pouvoir de taux sur cette moitié réduite.

Au total, une baisse de **-1,42%** (-1,3 M€) des recettes fiscales est attendue en 2021, à taux constants.

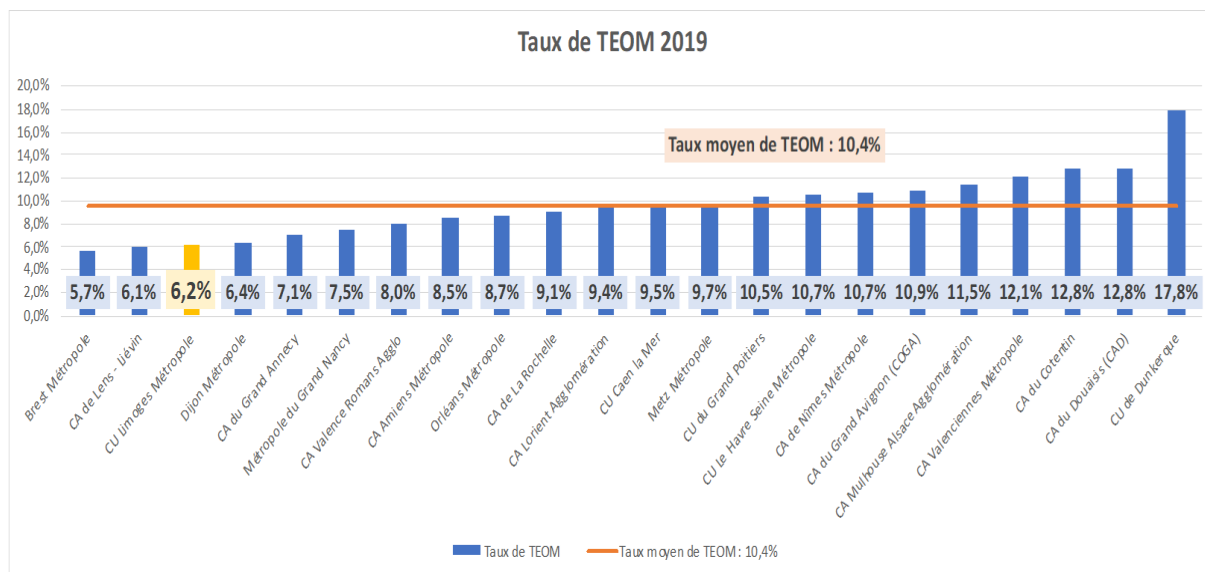


4- La taxe d’enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

La TEOM est une taxe qui doit exclusivement être affectée à la gestion des déchets ménagers et assimilés. Le « compte déchets » de Limoges Métropole, proche de l’équilibre en 2020, sera déséquilibré par l’augmentation des coûts (+850 k€) et la baisse des recettes (-600k€).

Une augmentation de 0,7 points (soit 6,12% pour la zone « Limoges » et 8,58% pour les autres communes) permettrait de rétablir l’équilibre. Les bases connaîtront un gel de la revalorisation pour les locaux d’habitation, et la revalorisation est estimée à 0,3% pour les locaux professionnels révisés.

Cette hausse de 0,7 points porterait le produit de la TEOM à 19,9M€ en 2021, contre 18M€ en 2020. Elle permettrait à Limoges Métropole de conserver un taux nettement plus faible que la moyenne des collectivités comparables, avec un taux moyen pondéré de 6,9% contre 10,4%.



Source : cabinet Michel Klopfer

5- La taxe de séjour

Limoges Métropole a instauré la taxe de séjour au niveau intercommunal à compter du 1^{er} janvier 2019 afin d’harmoniser la situation à l’échelle de la communauté urbaine qui est compétente en matière de promotion du tourisme.

Les recettes de la taxe sont affectées exclusivement au développement d’actions de promotion du tourisme du territoire, soit par le biais d’actions directes, soit par le biais d’un reversement de fiscalité à l’Office du Tourisme Intercommunal.

Les recettes issues de la taxe de séjour en 2021 dépendront de la reprise de la fréquentation touristique. Ces recettes sont estimées à 300 000 €, contre 237 000 € actuellement déclarées pour 2020 (recettes de 461 700 € en 2019).

6- La taxe d’aménagement

A compter du 1^{er} janvier 2019, du fait de son passage en communauté urbaine, Limoges Métropole est compétente pour fixer le taux de la taxe d’aménagement (TAM) en lieu et place des parts communales préexistantes.

En pratique, Limoges Métropole a commencé à percevoir en 2020 le produit de la TAM calculé sur les autorisations d’urbanisme délivrées à partir du 1^{er} janvier 2019.

Par délibération du 22/11/2019, Limoges Métropole a décidé que le produit de la TAM perçu sur le territoire de chaque commune membre lui soit intégralement reversé.

Sur 2020, au vu du décalage des données transmises par la Dgfi permettant de retracer la TAM, seul le produit perçu de janvier à octobre 2020 a pu être reversé aux communes (566 113,73 €). Sur ce schéma, le produit de novembre 2020 à octobre 2021 sera reversé aux communes en 2021.

Concernant les impacts de la crise sanitaire, la temporalité de versement de la TAM, qui est

payée entre un et deux ans suivant son fait générateur, implique que la crise n’a pas d’effet sur le produit versé aux collectivités en 2020. Le report des projets et de l’instruction d’autorisations conduirait cependant à une baisse sensible du produit à compter de 2021, équivalente à deux mois de pertes (estimation -17% dans le rapport Cazeneuve).

Le produit TAM 2021 est ainsi estimé à 1 000 000 €.

D- LE PROGRAMME D’INVESTISSEMENT EN 2021

Si le projet de territoire est en cours d’élaboration, l’année 2021 ne sera pas une année blanche en matière d’investissement. En dépit des pertes de ressources liées à la crise, un budget d’investissement comparable au budget primitif 2020, à savoir un montant de l’ordre de 50M€, sera proposé au conseil communautaire lors du vote du budget primitif.

Les principales orientations envisagées sont les suivantes :

✓ La compétence voirie représentera à elle-seule plus de 20M€. Il s’agit d’une compétence structurante qui bénéficiera d’un effort supplémentaire. Les dépenses prendront aussi en compte le reversement des amendes de police que la communauté urbaine perçoit désormais à la place des communes de plus de 10 000 habitants (Limoges et Panazol).

✓ Le développement économique est une priorité réaffirmée de l’action communautaire, pour laquelle plus de 10 M€ seront proposés, notamment pour :

- Le programme territoire d’industrie. La construction du centre de traitement de surface se poursuit. Seront également concernées des études pour les projets du bâtiment hyperfréquences et la cité de la céramique.

- L’aménagement des zones d’activité et la rénovation d’ESTER

- Le soutien aux entreprises (aides à l’immobilier, subventions)

✓ En matière d’environnement, les inscriptions concerneront les eaux pluviales, la transition énergétique ou la gestion des déchets.

Les recettes d’investissement

Le travail de recensement des opportunités de subvention qui a été mené, permet d’envisager la perception en 2021 de 9 M€ au total pour Limoges Métropole, dont 5,5 M€ pour le budget principal.

Pour ce dernier, les principales recettes attendues concernent le centre de traitement de surfaces, mais aussi la voirie ou les espaces naturels.

Les recettes de FCTVA seront inscrites à hauteur de 16,404% des dépenses d’investissement programmées, soit environ 7,5 M€.

III- LES ORIENTATIONS POUR LES BUDGETS ANNEXES

LE BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

L’année 2020 marque une très nette dégradation pour le budget annexe des transports. L’explication tient à une double évolution en ciseaux :

- La baisse des recettes liée à la crise sanitaire représente une perte de 2,9 M€ par rapport aux prévisions (1,5M€ pour le versement mobilité, et 1,4 M€ de recettes commerciales). Cette baisse est en partie atténuée par une recette exceptionnelle, le reversement par l’exploitant de 850 k€ de recettes d’abonnement perçues en 2019 mais imputables à l’exercice 2020.
- Les coûts du contrat des transports urbains ont augmenté de 700 k€.

	BP2020	Estimation CA 2020	Orientations BP 2021	%BP/BP	
Charges de fonctionnement					
011	Charges à caractère général	3 489 460	2 756 297	3 358 400	
012	Charges de personnel	1 719 500	1 457 716	1 585 550	
014	Atténuation de produits	25 000	4 515	15 000	
65	Autres charges de gestion courante	25 099 010	25 181 200	26 340 000	
66	Charges financières	420 300	408 983	341 700	
67	Charges exceptionnelles	16 500	972	1 400	
A	Total charges de fonctionnement	30 769 770	29 809 683	31 642 050	2,8%
Produits de fonctionnement					
013	Atténuations de charges	7 200	9 194	6 500	
70	Ventes de produits	5 600 000	4 936 400	6 045 000	
73	Impôts et taxes	27 400 000	26 122 280	27 000 000	
74	Dotations, subventions	1 681 930	1 681 924	1 681 600	
75	Autres produits de gestion courante	250 010	204 228	200 000	
77	Produits exceptionnels (hors cession)	0	37 484	507 000	
B	Total produits de fonctionnement	34 939 140	32 991 510	35 440 100	1,4%
C	Epargne brute (=B-A)	4 169 370	3 181 827	3 798 050	
D	Capital remboursé	3 500 000	3 419 617	3 490 000	
	Epargne nette (=C-D)	669 370	-237 790	308 050	
	Dépenses d'investissement hors dette (1)	7 200 950	7 030 113	10 500 000	
	Subventions, déduction TVA	513 500	442 357	3 400 000	
	Epargne nette	669 370	-237 790	308 050	
	Recettes propres d'investissement (2)	1 182 870	204 567	3 708 050	
	Besoin de financement (1-2)	6 018 080	6 825 546	6 791 950	
	Emprunt réalisé		0		
	DETTE AU 31/12	32 479 476	26 541 779	29 843 729	

Les conséquences de la crise sur la rémunération du délégataire sont en cours de discussion, et une avance remboursable de l’Etat devrait être perçue fin Janvier à hauteur de 2,2 M€. Cette avance sera perçue en investissement suivant des modalités qui restent à déterminer avec le comptable (en reste à réaliser ?) et ne modifiera donc pas les équilibres de fonctionnement.

Dans ces conditions, le compte administratif 2020 devrait faire apparaître une capacité d’autofinancement nette (épargne nette) négative.

Fonctionnement 2021

En 2021, les recettes seront toujours limitées par la crise alors que la phase 1 de la réorganisation du réseau mise en œuvre en Novembre 2020 pèsera en année pleine, ce qui conduira à une épargne nette prévisionnelle très réduite.

La poursuite de l’amélioration de l’offre (une deuxième phase de réorganisation est programmée pour septembre 2021) et des investissements nécessitera une réflexion sur le taux de versement transport nécessaire au financement de l’exercice 2022. Pour être applicable au 1/1/2022, un changement de taux devrait être voté avant le 1/11/2021. Le taux actuel s’élève à 1,38%.

Investissement 2021

La section d’investissement prend en compte deux opérations importantes :

- La passerelle sur l’A20 qui doit favoriser les « mobilités douces » entre La Bastide et le Puy Ponchet, dont la construction est engagée cette année
- La première phase de la construction d’un second dépôt, qui doit permettre de remédier à la saturation du dépôt du Clos Moreau.

Le programme de renouvellement et d’acquisition de matériel roulant est envisagé à hauteur de 3,2M€

Au total, le programme d’investissement proposé devrait dépasser 10M€.

LE BUDGET ANNEXE DE L’ASSAINISSEMENT

		BP2020	Estimation CA 2020	Orientations BP 2021
Charges de fonctionnement				
011	Charges à caractère général	5 119 700	4 438 000	5 503 180
012	Charges de personnel	5 869 700	5 830 705	5 968 600
014	Atténuation de produits	209 000	133 000	25 000
65	Autres charges de gestion courante	152 270	40 000	140 025
66	Charges financières	325 000	325 000	296 500
67	Charges exceptionnelles	78 000	75 000	140 000
A	Total charges de fonctionnement	11 753 670	10 841 705	12 073 305
Produits de fonctionnement				
013	Atténuations de charges	705 400	711 450	690 800
70	Produits des services	14 354 780	14 000 000	14 602 527
74	Dotations, subventions	7 500	27 000	8 100
75	Autres produits de gestion courante	20	3 100	420
76	Produits financiers	0	0	0
77	Produits exceptionnels (hors cession)	250 000	228 900	216 250
B	Total produits de fonctionnement	15 317 700	14 970 450	15 518 097
C	Epargne brute (=B-A)	3 564 030	4 128 745	3 444 792
D	Capital remboursé	1 129 300	1 129 300	1 046 800
	Epargne nette (=C-D)	2 434 730	2 999 445	2 397 992
		BP2020	Estimation CA 2020	Orientations BP 2021
Dépenses d'investissement hors dette (1)		8 848 750	9 860 500	15 927 500
<i>Dotations, Subventions</i>		5 156 410	6 486 400	4 156 435
<i>Epargne nette</i>		2 434 730	2 999 445	2 397 992
Recettes propres d'investissement (2)		7 591 140	9 485 845	6 554 427
Besoin de financement (1-2)		1 257 610	374 655	9 373 073
Emprunt réalisé			29 763	
DETTE AU 31/12		13 152 695	11 924 848	20 251 121

Fonctionnement

L'équilibre du budget prévisionnel prend en compte une baisse des consommations estimée à 1% et une inflation de 1% pour l'IPC Assainissement.

Les principales recettes sont constituées par la redevance assainissement à hauteur de 10,8 M€ et la participation du budget principal au titre des eaux pluviales pour 2,4 M€.

L'évolution tarifaire proposée pour 2021 (+3% HT) doit permettre de ne pas dégrader les ratios d'épargne dans la perspective des investissements à venir, notamment la modernisation de la station d'épuration principale.

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 2,7 % compte tenu de l'augmentation des

coûts des matières premières et de l’énergie, du remboursement au budget principal des frais d’infogérance et d’assurance du personnel et de la création de deux postes mutualisés avec le budget de l’Eau.

Investissement

Les travaux de modernisation de la station principale qui représentent 25 M€ sur l’ensemble de l’opération, pèseront pour 8,1 M€ en 2021. L’Agence de l’Eau Loire Bretagne apportera son concours à hauteur de 13,5 M€ dont 2,9M€ en 2021.

Des crédits importants seront également consacrés à l’aménagement du patrimoine existant (5,6 M€) lié à un programme de travaux soutenu en matière de renouvellement de réseaux et de réhabilitation des stations d’épuration d’Aureil, de Boisseuil et Feytiat.

LE BUDGET ANNEXE DE L’EAU

		BP2020	Estimation CA 2020	Orientations BP 2021	%BP/BP
Charges de fonctionnement					
011	Charges à caractère général	5 177 000	3 650 000	4 972 810	
012	Charges de personnel	4 443 800	4 310 500	4 501 700	
014	Atténuations de produits	3 130 000	2 543 458	3 146 000	
65	Autres charges de gestion courante	235 010	5 000	209 990	
66	Charges financières	384 000	384 000	366 000	
67	Charges exceptionnelles	126 000	90 000	176 000	
A	Total charges de fonctionnement	13 495 810	10 982 958	13 372 500	-0,9%
Produits de fonctionnement					
013	Atténuations de charges	85 000	85 000	95 000	
70	Produits des services	16 409 000	16 450 000	16 333 050	
75	Autres produits de gestion courante	11 010	27 500	28 510	
77	Produits exceptionnels (hors cession)	12 950	21 800	87 250	
B	Total produits de fonctionnement	16 517 960	16 584 300	16 543 810	0,2%
C	Epargne brute	3 022 150	5 601 342	3 171 310	(B-A)
D	Capital remboursé	1 390 500	1 388 664	1 385 000	
	Epargne nette	1 631 650	4 212 678	1 786 310	(C-D)

		BP2020	Estimation CA 2020	Orientations BP 2021
Dépenses d'investissement hors dette (1)		6 645 000	5 464 000	8 027 000
<i>Dotations, Subventions</i>		<i>121 000</i>	<i>98 500</i>	<i>454 000</i>
<i>Epargne nette</i>		<i>1 631 650</i>	<i>4 212 678</i>	<i>1 786 310</i>
Recettes propres d'investissement (2)		1 752 650	4 311 178	2 240 310
Besoin de financement (1-2)		4 892 350	1 152 822	5 786 690
Emprunt réalisé			219 975	
DETTE AU 31/12		20 863 795	16 193 256	20 594 946

La redevance eau s’élèverait en 2021 à 12,6 M€. Une évolution des tarifs de + 1,5 % HT est proposée pour les communes de Limoges et Couzeix, les tarifs restants inchangés pour les autres communes et ceci afin de compenser la baisse des volumes facturés estimée à 1 % et de stabiliser les recettes.

Les dépenses de fonctionnement sont stables malgré le recrutement de deux agents mutualisés avec le budget assainissement.

Les opérations en investissement sont prévues à hauteur de 8 M€ en 2021 dont 4 M€ pour la réhabilitation des réseaux et 1,7 M€ pour des aménagements sur la station de production et les stations périphériques.

Des subventions sont prévues à hauteur de 105 k€ par l’Agence de l’Eau Loire Bretagne et 268 k€ de l’Etat dans le cadre du plan de relance.

BUDGET ANNEXE CENTRE DE RECYCLAGE

	BP2020	<i>Estimation CA 2020</i>	Orientations BP 2021	%BP/BP
fonctionnement				
011 Charges à caractère général	3 471 800	2 675 630	3 021 040	
012 Charges de personnel	717 400	668 700	721 100	
65 Autres charges de gestion courante	5 110	2 550	61 870	
66 Charges financières	31 100	31 480	40 400	
67 Charges exceptionnelles	400	0	400	
A Total charges de fonctionnement	4 225 810	3 378 360	3 844 810	-9,0%
fonctionnement				
013 Atténuations de charges	2 200	4 519	2 500	
70 Produits des services	3 681 621	2 818 200	4 600 400	
75 Produits de gestion courante	10	150	0	
77 Produits exceptionnels (hors cession)	5 000	8 530	3 100	
B Total produits de fonctionnement	3 688 831	2 831 399	4 606 000	24,9%
C Epargne brute	-536 979	-546 961	761 190	(B-A)
D Capital remboursé	297 000	381 666	636 700	
Epargne nette	-833 979	-928 627	124 490	(C-D)

	BP2020	<i>Estimation CA 2020</i>	Orientations BP 2021	
Dépenses d'investissement hors dette (1)	8 589 140	8 700 820	1 486 319	
<i>Dotations, Subventions</i>	4 634 370	4 701 500	854 000	
<i>Epargne nette</i>	-833 979	-928 627	124 490	
Recettes propres d'investissement (2)	3 800 391	3 772 873	978 490	
Besoin de financement (1-2)	4 788 749	4 927 947	507 829	-89,4%
Emprunt réalisé		3 400 000		
DETTE AU 31/12	7 950 082	6 476 667	6 347 796	-20,2%

Le budget 2021 sera le premier budget dans la nouvelle configuration d’exploitation du site, suite aux travaux de modernisation réalisés en 2019 et 2020.

Ce nouveau site accueille désormais les déchets de LIMOGES METROPOLE, du SYDED 87 et d’EVOLIS 23.

Les recettes de fonctionnement sont en nette évolution suite à l’augmentation des tonnages traités.

Les dépenses de fonctionnement reviennent à un niveau normal car l’exercice 2020 a vu la prise en charge des dépenses exceptionnelles de transfert et de transport des collectes sélectives de Limoges Métropole de janvier à avril.

Pendant la durée des travaux de modernisation, les exercices budgétaires 2019 et 2020 ont nécessité des reprises anticipées de résultats reportés pour équilibrer les budgets prévisionnels.

En 2021, l’épargne brute est à nouveau positive.

En investissement, les dépenses hors dette sont prévues à hauteur de 1,5 M€ dont 1,1 M€ pour finaliser l’opération de modernisation. Des subventions de l’ADEME et de Citéo sont prévues pour un total de 0,5 M€.

BUDGET ANNEXE DE LA GRANDE PIECE

Les travaux d’aménagement du parc d’activités de la Grande Pièce se poursuivent avec notamment 600 k€ pour le lotissement « La Mazelle ». Des acquisitions de terrains sont prévues pour un montant de 685 k€.

Des cessions sont estimées à hauteur de 1,2€.

BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS D’ACTIVITE ECONOMIQUE

Les parcelles de ce lotissement d’activités sont aménagées et en attente d’être vendues.

BUDGET ANNEXE OCEALIM

350 k€ d’acquisitions de terrains et de travaux d’extension du parc d’activités Océalim (la Cidrerie) sont prévus au budget 2021 ainsi que 100 k€ d’aménagement de la « Croix d’Anglard »

Des cessions sont en cours pour un montant de 12 k€.

IV- EVOLUTION ET STRUCTURE DES EFFECTIFS DE LIMOGES METROPOLE

Evolution des effectifs

	Déc 2018	Déc 2019	Déc 2020	% évolution	
				2018/2019	2019/2020
Tableau des Emplois Budgétaires	769	779	791	1,3 %	1,5 %
Créations	15	9	12		
<i>Reprise de compétences</i>	68	1			

Le passage en communauté urbaine le 1^{er} janvier 2019 a nécessité de créer 83 postes dans le cadre du transfert des compétences Eau et Réseaux urbains, et dans le renforcement des directions ressources, ainsi que 10 postes afin de consolider l’exercice des compétences liées au changement de statut de l’EPCI.

Au cours de l’année 2020, 12 postes ont été créés :

- 5 postes de collaborateurs de cabinet
- 4 postes d’agents techniques, pour renforcer l’équipe d’entretien ménager (notamment suite à la crise sanitaire)
- 1 poste d’opérateur sportif, pour consolider la gestion du Vélodrome
- 1 poste d’assistante sociale, à temps non-complet, pour accompagner les agents communautaires dans leurs démarches
- 1 poste d’instrumentiste, (sur le budget annexe de l’Assainissement) pour stabiliser l’équipe chargée du diagnostic permanent des réseaux.

En terme de masse salariale, cette évolution ne pèsera qu’à hauteur de 8,6 ETP en 2021 (dont 7,6 pour le budget principal) dans la mesure où certains postes étaient déjà occupés hors TEB (cf supra, évolution des charges de fonctionnement pour 2021).

Structure de la rémunération des agents de Limoges Métropole – Année 2020

(Approche au 30 novembre 2020)

RÉMUNÉRATION AGENTS	32 487 085 €
Traitement indiciaire brut	55,76 %
Régime indemnitaire	10,41 %
Prime de service public	2,72 %
Supplément familial de traitement	0,79 %
Nouvelle bonification indiciaire	0,42 %
Heures supplémentaires	0,54 %
Astreintes	0,61 %
Avantages en nature	0,03 %
<i>12 Logements</i>	
<i>5 Voitures</i>	

Charges patronales	29,72 %
--------------------	---------

Structure des effectifs de Limoges Métropole – Année 2020

Nb emplois budgétaires	791
Catégorie A	94
Catégorie B	177
Catégorie C	515
Sans catégorie	5
Filière Adm	192
Filière Tech	592
Filière Sport.	2
Sans Filière	5
Postes pourvus au 31/12	753
Titulaires et stagiaires	643
Contractuels sur poste permanent	110

Éléments sur le temps de travail

Application du protocole temps de travail depuis mars 2017 (voté en CT et délibération du Conseil Communautaire du 9 mars 2017)

Temps de travail annuel = 1 607 h

11 cycles de travail :

- 2 principaux 8h - 12h / 13h30 - 17h et 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h

- 9 particuliers pour les équipes techniques : égoutiers, agents de propreté, agents d'entretien ménager, agents de maintenance, agents de déchèteries, agents du centre de recyclage, agents des aires d'accueil, agents de conduite de station d'eau potable, agents du V'Lim et agents du Vélodrome

432 agents aux horaires variables - 12 106 heures écrêtées au 30 octobre 2020, soit 28 h / agent en moyenne

V- GESTION DE LA DETTE

A- SITUATION DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2020

1- Données de synthèse prévisionnelles

L’encours de dette consolidée de Limoges Métropole a **diminué de 2 M€** sur l’exercice 2020 (dont estimation des emprunts d’équilibre de fin d’exercice qui seront mobilisés au vu des besoins dernière quinzaine de décembre) :

- De **nouveaux emprunts** devraient être mobilisés à hauteur de **18,6 M€** : 15 M€ pour le budget principal, 3,4 M€ pour le centre de recyclage, 220 k€ pour l’eau et 30 k€ pour l’assainissement (emprunts prévisionnels de fin d’année inclus)
- **20,6 M€** de capital ont été **remboursés**

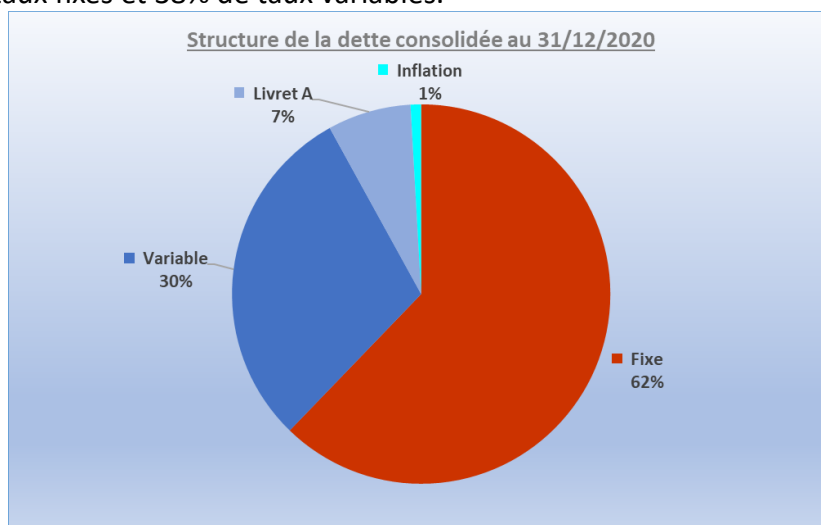
	CRD au 31/12/2019 (A)	nouvelle dette (B)	amortissement 2020 (C)	Variation sur 2020 (D=B-C)	CRD au 31/12/2020 (A+D)
Budget Principal (hors CEDLM)	128 113 430,18 €	15 000 000,00 €	12 588 739,47 €	2 411 260,53 €	130 524 690,71 €
Centrale Energie Déchets	3 945 837,07 €	0,00 €	917 332,96 €	-917 332,96 €	3 028 504,11 €
Dette récupérable	1 508 889,00 €	0,00 €	553 181,00 €	-553 181,00 €	955 708,00 €
Total Budget Principal	133 568 156,25 €	15 000 000,00 €	14 059 253,43 €	940 746,57 €	134 508 902,82 €
Transports Urbains	29 961 396,09 €	0,00 €	3 419 617,38 €	-3 419 617,38 €	26 541 778,71 €
Eau	17 361 945,37 €	219 975,00 €	1 388 664,39 €	-1 168 689,39 €	16 193 255,98 €
Assainissement	13 024 385,43 €	279 000,93 €	1 129 269,32 €	-850 268,39 €	12 174 117,04 €
Centre de Recyclage	3 458 333,18 €	3 400 000,00 €	381 666,68 €	3 018 333,32 €	6 476 666,50 €
Lotissements d’Activités Eco	703 620,78 €	0,00 €	152 539,89 €	-152 539,89 €	551 080,89 €
Parc d’Activités Grande Pièce	5 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000 000,00 €
OCEALIM	700 000,00 €	0,00 €	112 000,00 €	-112 000,00 €	588 000,00 €
Total des Budgets Annexes	70 209 680,85 €	3 898 975,93 €	6 583 757,66 €	-2 684 781,73 €	67 524 899,12 €
BUDGET GLOBAL	203 777 837,10 €	18 898 975,93 €	20 643 011,09 €	-1 744 035,16 €	202 033 801,94 €

Evolution de la dette par habitant

	Au 31/12/2015	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017	au 31/12/2018	au 31/12/2019	au 31/12/2020
Budget Principal	126 724 490 €	130 361 216 €	132 266 933 €	129 528 512 €	133 568 156 €	134 508 903 €
Montant par habitant	594 €/hab.	612 €/hab.	614 €/hab.	601 €/hab.	621 €/hab.	627 €/hab.
Budget Global	179 497 948 €	182 715 985 €	182 668 089 €	179 020 960 €	203 777 837 €	202 033 802 €
Montant par habitant	842 €/hab.	858 €/hab.	848 €/hab.	831 €/hab.	947 €/hab.	941 €/hab.

2- Structure de la dette

La dette consolidée (budget principal + budgets annexes) reste majoritairement à taux fixe (TF) : 62% de taux fixes et 38% de taux variables.

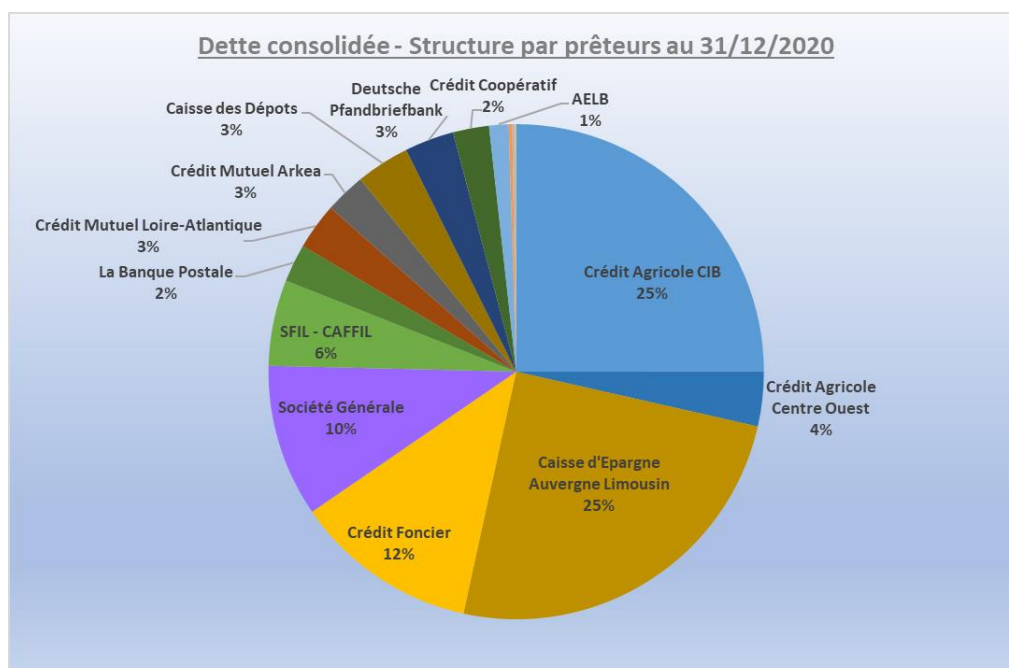


3- Taux moyen de l’encours de dette

Les dernières campagnes d’emprunt réalisées sur des niveaux de taux très bas, ainsi que la disparition naturelle de la dette ancienne basée sur des taux plus élevés, ont encore permis de baisser le taux moyen de la dette : **taux moyen 2020 de 1,50%** (1,72% en 2019).

4- Répartition par prêteur

La diversification des prêteurs reste un objectif, afin de garantir un accès optimisé aux sources de financement.



5- Typologie Gissler

Une charte de bonne conduite permet de classer les produits financiers proposés aux collectivités territoriales en fonction de leur complexité. La classification Gissler permet ainsi de les ranger selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l’indice servant au calcul des intérêts de l’emprunt et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts.

99% de la dette de Limoges Métropole est classée 1A.

Typologie Gissler du budget consolidé au 31/12/2020

structure	indice	poids
A	1	98,98 %
A	2	0,92 %
B	1	0,09 %

B- LA GESTION DE LA DETTE EN 2020

1- Conjoncture 2020 des marchés financiers

En 2020, les conditions financières sont restées hautement favorables pour les collectivités empruntrices.

Evolution 2000/2020 et anticipations jusqu’à 2030 du taux fixe 15 ans amortissable (hors marge bancaire) :



Zoom sur les 2 dernières années :



Quant aux index de marché, ceux-ci sont toujours en territoire négatif : jusqu’à -0,54% pour l’Euribor-3-mois en décembre 2020.

Evolution 11-2018/11-2019 de l’index Euribor-3-mois :



Zoom sur les 2 dernières années :



2- Les stratégies de taux adoptés par Limoges Métropole en 2020

Les nouveaux contrats signés en 2020, pour un montant total de 23,4 M€, ont été réalisés majoritairement à taux fixes (18,4M€) :

	Banque	Date sign. contrat	Date limite de tirage	Montant contracté	Taux payé	Durée
TOTAL contracté en 2020				23 400 000 €		
Budget Principal				20 000 000 €		
LM043	Crédit Agricole CIB	juil-20	déc-20	5 000 000 €	EURO3M+0,46%, capé 2,40% et flooré 0,27% (taux payé de 0,27% au 31/12/2020)	15 ans
LM044	La Banque Postale	juil-20	déc-20	5 000 000 €	TF 0,64%	15 ans
LM045	Crédit Agricole CIB	déc-20	juin-21	5 000 000 €	TF 0,38%	15 ans
LM046	Crédit Coopératif	déc-20	déc-21	5 000 000 €	TF 0,32%	15 ans
Budget Centre de Recyclage				3 400 000 €		
CR005	Caisse d'Epargne	juil-20	juil-20	3 400 000 €	TF 0,51%	10 ans

Une partie de ces nouveaux emprunts a été mobilisée avant le 31/12/2020 selon les besoins de financement d’équilibre de l’exercice. Entre le 01/01 et le 31/12/2020, 18,9 M€ ont été mobilisés :

	Banque	Date sign. contrat	Montant contracté	Montant consolidé en 2020	Date du tirage	Taux payé	Durée
TOTAL consolidé sur 2020 (équilibre fin d'exercice inclus)				18 898 976 €			
Budget Principal				15 000 000 €			
LM043	Crédit Agricole CIB	juil-20	5 000 000 €	5 000 000 €	juil-20	EURO3M+0,46%, capé 2,40% et flooré 0,27% (taux payé de 0,27% au 31/12/2020)	15 ans
LM044	La Banque Postale	juil-20	5 000 000 €	5 000 000 €	déc-20	TF 0,64%	15 ans
LM045	Crédit Agricole CIB	déc-20	5 000 000 €	5 000 000 €	déc-20	TF 0,38%	15 ans
Budget Centre de Recyclage				3 400 000 €			
CR005	Caisse d'Epargne	juil-20	3 400 000 €	3 400 000 €	juil-20	TF 0,51%	15 ans
Budget Eau				219 975 €			
EAU10	AELB	janv-15	2 199 750 €	219 975 €	févr-20	(3ème versement) TF 0%	15 ans
Budget Assainissement				279 001 €			
ASS121	AELB	févr-17	132 804 €	66 402 €	déc-20	(1er versement) TF 0%	15 ans
ASS122	AELB	févr-17	107 000 €	53 500 €	déc-20	(1er vsmt) TF 0%	15 ans
ASS123	AELB	févr-17	149 100 €	74 550 €	déc-20	(1er vsmt) TF 0%	15 ans
ASS137	AELB	mars-17	80 630 €	8 063 €	mai-20	(3ème vsmt) TF 0%	15 ans
ASS139	AELB	juin-17	30 600 €	15 300 €	déc-20	(1er vsmt) TF 0%	15 ans
ASS142	AELB	juin-17	57 800 €	5 462 €	déc-20	(2ème vsmt) TF 0%	15 ans
ASS143	AELB	juin-17	41 660 €	16 664 €	déc-20	(2ème vsmt) TF 0%	15 ans
ASS144	AELB	juin-17	43 400 €	39 060 €	avr-20	(1er et 2ème vsmt) TF 0%	15 ans

C- ANNUITES PREVISIONNELLES 2021

	Budget Principal (hors DR, hors CEDLM)	Dettes Récupérables
Amortissement 2021	13 231 410,12 €	288 951,00 €
Intérêts 2021	1 541 461,57 €	40 712,00 €
Annuités 2021	14 772 871,69 €	329 663,00 €
	CEDLM	BUDGET PRINCIPAL
Amortissement 2021	937 594,97 €	14 457 956,09 €
Intérêts 2021	99 340,09 €	1 681 513,66 €
Annuités 2021	1 036 935,06 €	16 139 469,75 €
	Transports Urbains	Assainissement
Amortissement 2021	3 486 284,07 €	1 046 543,29 €
Intérêts 2021	320 858,32 €	262 823,83 €
Annuités 2021	3 807 142,39 €	1 309 367,12 €
	Centre de Recyclage	Lotissements d'Activités Economiques
Amortissement 2021	636 666,68 €	159 409,74 €
Intérêts 2021	35 890,29 €	2 500,00 €
Annuités 2021	672 556,97 €	161 909,74 €
	Parc d'Activités de la Grande Pièce	OCEALIM
Amortissement 2021	5 000 000,00 €	112 000,00 €
Intérêts 2021	15 000,00 €	6 879,60 €
Annuités 2021	5 015 000,00 €	118 879,60 €
	Eau	BUDGETS ANNEXES
Amortissement 2021	1 382 615,70 €	11 823 519,48 €
Intérêts 2021	326 118,70 €	970 070,74 €
Annuités 2021	1 708 734,40 €	12 793 590,22 €
	BUDGET GLOBAL	
Amortissement 2021	26 281 475,57 €	
Intérêts 2021	2 651 584,40 €	
Annuités 2021	28 933 059,97 €	

L’amortissement 2020 s’est élevé à 20,6 M€. Il devrait être de l’ordre de 26,3 M€ en 2021, soit une hausse prévisionnelle de 27%. Cette hausse est due au remboursement in fine du prêt de 5M€ sur le budget de la Grande Pièce. Hors prêt in fine, la hausse serait de 3%.

Le montant prévisionnel des intérêts pour 2021 affiche une diminution de -13,7% par rapport à 2020.

D- LA GESTION DE LA TRESORERIE EN 2020

Limoges Métropole dispose de lignes de trésorerie qui permettent de répondre aux besoins de financement court terme de quatre budgets annexes.

Contractées auprès de la Caisse d’Epargne d’Auvergne et du Limousin, elles étaient indexées sur un taux fixe de 0,20% pour 2020.

Les derniers chiffres connus sont les suivants :

Budget	enveloppe	index	nombre de flux (tirages / rembts)	intérêts 2020
Budget Principal	5 000 000 €	TF 0,20%	19	383 €
Assainissement	10 000 000 €	TF 0,20%	110	5 809 €
Transports Urbains	4 000 000 €	TF 0,20%	49	649 €
Eau	10 000 000 €	TF 0,20%	140	2 651 €
Centre de Recyclage	4 000 000 €	TF 0,20%	57	980 €

D’ores et déjà, les lignes de trésorerie suivantes ont été souscrites pour 2021 auprès du même prêteur :

Budget	enveloppe	index
Assainissement	8 000 000 €	TF 0,20%
Transports Urbains	3 000 000 €	TF 0,20%
Eau	8 000 000 €	TF 0,20%
Centre de Recyclage	3 000 000 €	TF 0,20%

E- SUIVI DES GARANTIES D’EMPRUNTS – Etat au 31/12/2020

Au cours de l’exercice 2020, Limoges Métropole a garanti 32 nouveaux emprunts contractés par des Organismes de Logements Sociaux (OLS) pour un montant total de 25,7 M€, ainsi qu’un emprunt souscrit par la SELI pour la ZAC d’Ester Technopole à Limoges à hauteur de 2,8 M€.

Ainsi, au 31/12/2020, l’engagement de Limoges Métropole représente un montant global de 109 M€ : le capital restant dû des emprunts mobilisés est de 87 M€, auxquels s’ajoute 22 M€ d’engagements futurs (emprunts garantis restant à mobiliser).

Bénéficiaire	Montant garanti au 31/12/2020	Nombre d'emprunts garantis	Poids
Limoges Habitat	30 506 347,20 €	205	35,14%
SCALIS	20 819 329,31 €	28	23,98%
NOALIS (ex Dom'Aulim)	19 595 505,05 €	198	22,57%
ODHAC 87	10 826 617,07 €	58	12,47%
CDC HABITAT (ex Nouveau Logis)	2 084 583,18 €	7	2,40%
Cliopée	93 095,50 €	1	0,11%
Foncière d'Habitat et Humanisme	78 223,94 €	1	0,09%
SELI	2 800 000,00 €	1	3,23%
TOTAL	86 803 701,24 €	499	100%